



# LE LYAUD 32<sup>E</sup> COURSE PÉDESTRE DES HERMONES



**Organisation :**  
Commission Sports & Loisirs

**Distance :** 12 kilomètres  
(dames et hommes)

**Départ :** 9 h 30  
sur la Place du Village

Arrivée sur la Place du Village

**Prix de l'inscription :** 10 €

**Délai d'inscription :** le vendredi 6 à 19 h

**Inscription du dimanche :** 15 €

**Close :** dimanche à 9 h

Certificat médical obligatoire de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Renseignements : Rémy MERMET  
(inscription par téléphone) Mairie

Tél. 04 50 73 92 86  
mairie.lyaud@wanadoo.fr

## CATÉGORIES MASCULIN/FÉMININ

CADETS	99 / 2000
JUNIORS	97 / 98
ESPOIRS	94 / 96
SENIORS	77 / 93
V 1	67 / 76
V 2	57 / 66
V 3	47 / 56
V 4	1946 et avant

**DOSSARDS** à partir de 8 heures sur la Place du Village  
**ÉPINGLES NON FOURNIES**

### RÉSULTATS

Proclamation des résultats dès 11 h 30, suivie du traditionnel vin d'honneur et casse-croûte dans la salle communale.

### RÉCOMPENSES

Un lot souvenir sera offert à chaque participant.  
Récompenses et coupes aux meilleurs.  
Tirage au sort avec de nombreux lots.

**VESTIAIRES - DOUCHES** au stade communal à l'entrée du village côté Orcier.

### ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de "AXA - Assurances iard" individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**RAVITAILLEMENT** Au milieu du parcours et à l'arrivée.

Un poste de secours sera sur place et assurera la sécurité  
Classement par équipes de quatre : 3 hommes + 1 femme



32<sup>e</sup> COURSE PÉDESTRE DES HERMONES - LE LYAUD - DIMANCHE 8 NOVEMBRE 2015

## Bulletin d'inscription

à envoyer à M. Philippe JACQUET - Chemin des Champs de Beule - 74200 LE LYAUD



Les coureurs non licenciés devront être porteurs d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an afin de le présenter lors du retrait des dossards. Les coureurs mineurs devront être munis d'une autorisation parentale originale signée par le représentant légal.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Année de naissance : ..... Catégorie :  Homme  Femme

Club : ..... N° licence FFA : .....

### POUR LES MINEURS

Nom : ..... Prénom ..... père, mère, tuteur (rayez les mentions inutiles)

autorise l'enfant (nom, prénom) ..... à participer à la course pédestre des Hermones.

Date et signature,

Ordre des chèques : Commission Sports et Loisirs